



## Championnat RSCM CLASSIC

### Règlement 2023

Ce règlement vient compléter les REGLES GENERALES sportives et techniques pour les épreuves de vitesse.

Sommaire :

<b>LE CHAMPIONNAT</b> .....	<b>2</b>
ART. 1 – DÉFINITION .....	2
AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME, FRANCE SIDE CAR COMPETITION MET EN COMPETITION POUR 2023 POUR LES CATEGORIES SUIVANTES : .....	
ART. 2 – CONCURRENTS .....	2
ART. 3 – HOMOLOGATION DU SIDE-CAR .....	3
ART. 4 – ÉPREUVES .....	3
ART. 5 – ENGAGEMENTS .....	4
<b>L'ORGANISATION DES EPREUVES</b> .....	<b>6</b>
ART. 6 – VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES .....	6
ART. 7 – ESSAIS .....	6
ART. 8 – COURSES .....	7
ART. 9 – RÉCLAMATION .....	9
ART. 10 – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES .....	9
ART. 11 – RESPONSABILITÉS .....	9
ART. 12 – OFFICIELS .....	9
<b>LE REGLEMENT TECHNIQUE</b> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
ART. 13 – CATEGORIES CLASSIC .....	10
ART. 14 – RÈGLES TECHNIQUES .....	11

Règlement Championnat RSCM 2023 – V.2 du 5 Dec. 22

Contact Inscription & info course : FFM - 01 49 23 77 25 - [ABOULLY@ffmoto.com](mailto:ABOULLY@ffmoto.com)

Contact Technique : Pierre Plas [pierre.plas19@orange.fr](mailto:pierre.plas19@orange.fr) Homologation : [homologation.rscm.202x@gmail.com](mailto:homologation.rscm.202x@gmail.com)

Information sur le site : <https://www.france-side-car-competition.com/>



## Art. 1 – DÉFINITION

France Side car Compétition (FSCC) est l'organisateur des championnats RSCM de side-cars CLASSIC  
Le Championnat comprend 3 catégories (Définitions détaillées des catégories dans [l'Art.13](#)) :

- Classique 1
- Classique 2
- Neo Classic

En fin de saison, il sera attribué 3 titres:

- Champion RSCM Classic : **Classement scratch (Classic 1 + Classic 2 + Néo-Classic)**
- Champion Side-Car Classic : **Classement scratch (Classic 1 + Classic 2)**
- Vainqueur du Trophée 750cc : **Classement scratch Classic 1**

NB 1 : Le vainqueur scratch de ce championnat RSCM Classic aura le titre de **Champion de France** si, le **18 janvier 2023, 10** équipages sont inscrits pour toutes les courses du championnat.

NB 2 : Le "trophée 750cc" remis en fin de saison par FSCC au Vainqueur est automatiquement remis en jeu l'année suivante.

Il peut être décidé des opérations de remerciements ou des opérations médiatiques auxquels, par leurs inscriptions, les concurrents s'engagent à participer voire même au détriment de leurs propres partenaires.

## Art. 2 – CONCURRENTS

### Art. 2.1 – Conditions d'accès

- Les pilotes doivent avoir 16 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés et 15 ans pour les passagers.

### Art. 2.2 - Licences autorisées

Les équipages de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une **licence compétition délivrée par la FFM** :

- Licence **valable pour l'année en cours**  
(NCO, LUE, VIX pour les pilotes & pour les passagers NCP, ou LUE, LUP, IPS)

OU

- Licence **une manifestation**  
(LJA2 + Pass Circuit ou Pass Eco pour le vendredi).

*NB : Les concurrents étrangers de l'union Européenne pourront courir avec des **licences UE** de leur propre pays lorsque l'épreuve aura été enregistrée « **Zone UE** ». La classification « **manifestation ZUE** » devra être vérifiée course par course sur le calendrier FIM Europe « **Open Calendar** ».*

### Art. 2.3 – Comportement

Le championnat RSCM prône le respect, la convivialité et le fair-play.

Si un équipage avait un comportement mettant en cause la sécurité sur piste ou la crédibilité du championnat, une procédure pourrait être engagée, allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.



## Art. 3 – HOMOLOGATION DU SIDE-CAR

Principe de l'homologation du side-car.

Chaque équipage doit s'assurer que son **side-car** est bien **conforme** au **règlement technique**.

Pour valider la catégorie de la machine, le dossier d'homologation devra être retourné par courriel à l'homologation du championnat : [homologation.rscm.202x@gmail.com](mailto:homologation.rscm.202x@gmail.com)

Le dossier doit comporter :

- Le dossier d'homologation disponible sur <https://www.france-side-car-competition.com/saison-2023>
  - 1 photo d'ensemble, side caréné
  - 2 photos du side sans carène : vue droite et vue gauche

*NB : Toute évolution ultérieure devra être signalée.*

Le Comité d'Homologation RSCM peut décider :

- D'accepter le side
- D'accepter le side par Dérogation
- D'accepter le side par Dérogation et sous réserve d'évolution à date convenue
- D'accepter l'équipage comme "Invité" (GU sur les feuilles de temps)
- De refuser le side

Sur site, le contrôleur technique se réserve le droit de remettre en cause l'homologation ou de demander des évolutions immédiates ou pour les courses suivantes.

Sont considérés comme « Invité » (GU) :

- des équipages dont le side n'a pas obtenu de dérogation mais dont l'attelage reste dans l'esprit du championnat.
- des sides non conformes dont la dérogation est arrivée à expiration : largeur de pneu etc...

## Art. 4 – ÉPREUVES

Sauf exception, le Championnat RSCM est constitué de **5 ou 6 épreuves**

*NB : Les épreuves comportent en général des essais libres payants le vendredi et au minimum 1 séance d'essais chrono et 2 courses sur le week-end.*

*Si une 2<sup>ème</sup> qualification est ajoutée sur une épreuve, la meilleure qualification sera prise en compte.*

*Si une 3<sup>ème</sup> course est ajoutée, tous les résultats compteront pour les points du championnat.*

### CALENDRIER 2023

Date	Lieu	Organisation	Commentaire	Tarif (essais libres non inclus)
22 - 23 Avril	Alès	MC Motors Events	---	<b>270 euros</b>
05 Mai – 07 Mai	Paul Ricard	Sunday Ride Classic	Voir NB 1	<b>295 euros</b>
09 – 11 Juin	Carole	MC Motors Events	---	<b>270 euros</b>
09 – 11 Juil.	Croix en Ternois	MC Croix en Ternois	---	<b>270 euros</b>
08 – 10 Septembre	Pau Arnos	MC Pau Arnos	---	<b>270 euros</b>
06 – 08 Octobre	Val de Vienne	CLNA VVM	---	<b>270 euros</b>

NB 1 : L'épreuve de la Sunday Ride Classic est soumise à la condition suivante : avoir 25 sides inscrits au 18/1/23. Si la condition n'est pas remplie, cette course sera annulée.

Pour cette course au Paul Ricard, FSCC se réserve le droit d'accepter, quelques F2 dont la présence au Castelet ne nuit à aucun des autres championnats.

La Sunday Ride Classic 2023 nécessite une licence française.

Règlement Championnat RSCM 2023 – V.2 du 5 Dec. 22

Contact Inscription & info course : FFM - 01 49 23 77 25 - [ABOULLY@ffmoto.com](mailto:ABOULLY@ffmoto.com)

Contact Technique : Pierre Plas [pierre.plas19@orange.fr](mailto:pierre.plas19@orange.fr) Homologation : [homologation.rscm.202x@gmail.com](mailto:homologation.rscm.202x@gmail.com)

Information sur le site : <https://www.france-side-car-competition.com/>



## Art. 5 – ENGAGEMENTS

### Art. 5.1 : Inscription sur FFM Engage Sport

L'inscription au championnat est à réaliser sur le site :

<https://ffm.engage-sports.com/competition/championnats-de-france/>

Si besoin, une aide d'utilisation est à disposition en haut de page :

<https://www.france-side-car-competition.com/saison-2023>

Les participants s'inscrivent au nombre de course(s) souhaitée(s).

Le montant des engagements est indiqué dans le tableau [Art. 4](#)

**Les inscriptions seront ouvertes le 16 décembre 2022 à 9 :00**

Les engagements seront confirmés par courriel, 30 jours avant la manifestation.

Les frais d'inscription de la 1<sup>ère</sup> course seront débités à l'inscription.

Pour les courses suivantes, les frais d'inscription seront débités environ 30 jours avant la manifestation.

*NB 1 : Si les inscriptions sont commandées en plusieurs fois, la 1<sup>ère</sup> course de chaque commande sera débitée lors de chaque inscription.*

*NB 2 : Seules les cartes bancaires seront acceptées comme moyen de paiement dans Engage Sport.*

*Pour pouvoir être acceptée, votre carte bancaire doit avoir une date de validité dépassant la date de la dernière course.*

*NB 3 : La FFM Anne Bouilly (voir bas de page) doit être contacté par courriel **ET UNIQUEMENT PAR COURRIEL** pour :*

- les inscriptions tardives (moins de 15 jours avant la manifestation)
- les changements de passager
- les changements de catégorie
- les changements de Numéro avant la 1<sup>ère</sup> course.
- les désistements.

### Art. 5.2 : Numéros de course

Les **numéros de course** sont gérés par Engage Sport.

Les Numéros ont été initialisés pour les équipages connus en course fin 2022

### Art. 5.3 : Priorité d'accès aux courses

**Pour les équipages classés aux Championnats (voir Art. 2.1 & Art. 3.2), les priorités d'accès aux courses seront arrêtées le 18 Janvier 2023**

Selon les critères de priorité et dans la limite du nombre autorisé en course, les équipages passeront du statut « inscrit » au statut « engagé ».

Les critères de priorité sont : **Nombre d'inscription** aux courses et **date initiale d'inscription**.

Les critères sont appliqués tout d'abord sur les sides conformes (P1) puis sur les sides en dérogation (P2) puis sur les invités (P3).

	Conforme	Dérogation	« Invité » (GU)
Inscription	acceptée	acceptée	acceptée
Priorité	P1	P2	P3
Podium	oui	oui	oui
Classement Championnat	oui	oui	non

L'état des inscriptions et engagements sera alors rendu visible (Site Engage Sport & Site FSCC <https://www.france-side-car-competition.com/saison-2023> ).

Règlement Championnat RSCM 2023 – V.2 du 5 Dec. 22

Contact Inscription & info course : FFM - 01 49 23 77 25 - [ABOULLY@ffmoto.com](mailto:ABOULLY@ffmoto.com)

Contact Technique : Pierre Plas [pierre.plas19@orange.fr](mailto:pierre.plas19@orange.fr) Homologation : [homologation.rscm.202x@gmail.com](mailto:homologation.rscm.202x@gmail.com)

Information sur le site : <https://www.france-side-car-competition.com/>



*NB : En cas d'ex-æquo, le nombre de points au classement de l'année précédente fixera les priorités.*

**Après le 18 Janvier** : seule la date d'arrivée des inscriptions fixera les priorités.

Les derniers équipages inscrits, impliquant un nombre de side-cars supérieur à la capacité maximale EN COURSE (capacité maximale définie dans l'homologation du circuit), seront informés de leur position sur la liste d'attente et, s'ils le souhaitent, notés comme surnuméraires.

Cette liste sera diffusée régulièrement sur <https://www.france-side-car-competition.com/saison-2023>

#### Art. 5.4 : En cas de paiement revenu impayé

Un courriel est adressé au pilote qui dispose alors d'un délai de 7 jours à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement carte bancaire (via le site Internet) ou espèces, avec majoration du droit d'engagement du montant des frais bancaires liés à cet impayé.

En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote est redevable à France Side Car Compétition du droit d'engagement majoré des frais bancaires générés par l'impayé. Il est par ailleurs automatiquement désengagé de l'épreuve mais reste redevable de ses frais d'engagements en totalité.

Attention, un pilote ne peut prendre le départ d'une course sans avoir réglé, au préalable, ses impayés des courses précédentes

#### Art. 5.5. : Forfaits

L'équipage qui ne pourra pas participer à une manifestation à laquelle il est engagé devra prévenir et justifier son forfait à FSCC et ce, **EXCLUSIVEMENT PAR COURRIEL**

Si le forfait intervient :

- Plus de **30 jours avant la manifestation** : une retenue de 50 euros sera appliquée.
- Entre **9 et 30 jours avant la manifestation** : Une retenue de 100 euros sera appliquée **sur justification** (certificat médical, problème familial, casse sur roulage ou course dans les 30 jours précédant la manifestation). **Sans justificatif, 100%** du montant de l'inscription sera retenu.
- **8 jours avant la manifestation**, les droits d'engagement ne seront plus remboursés, ni reportés quelle qu'en soit la raison.

*NB : La date de prise en compte est celle du courriel reçu par votre contact FFM (voir bas de page).*

#### Art. 5.6 – Documentation

La documentation est accessible sur le site web : <https://www.france-side-car-competition.com/>

- Pour s'engager : Onglet "saison2022", en haut de la page : "Guide Engage Sport".
- Pour le choix des licences : Onglet "Club" en haut de page rubrique Moto Club
- Pour les guides d'initiation : Onglet "Club" en bas de page :
  - o Initiation singes
  - o Maitrisons l'huile
  - o Contrôle Technique
  - o Briefing débutant
  - o Commissaire de piste... pour connaître les conseils donnés aux commissaires qui vous dépanneront.



## Art. 6 – VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les vérifications des licences sont faites en amont, les consignes (heure de briefing, essais libres...) sont envoyées par mail. Elles figurent, avec les mises à jour, sur le site : France Side Car Compétition / Infos Courses.

Le contrôleur technique lors de son contrôle vérifie la présence des équipages. Il s'assure que le passager inscrit est le passager présent.

En cas de changement de passager, le contrôleur vérifie la validité de sa licence.

Le nouvel inscrit se présente au briefing avec sa licence

Lorsqu'un briefing est prévu, les participants l'ayant manqué doivent, avec l'organisation FSCC, voir comment obtenir une séance de rattrapage. L'absence au briefing est passible d'une amende de 75 euros.

Les contrôles préliminaires sont des vérifications de sécurité.

La conformité de la machine est sous l'entière responsabilité du pilote (voir [Art. 3](#))

Chaque équipage soumettra au contrôle **son ou ses side-car(s)** ainsi que son **équipement** complet.

*NB : Le « mulet » éventuel devra être de la même catégorie que la machine principale.*

### Présentation du Side-car

Le Side-car est présenté avec le carénage enlevé pour la vérification du montage du bac de récupération d'huile et des arrêts des bouchons de vidange des carters moteur et boîte.

*NB : Le Side-car devra être contrôlé de nouveau dans le cas d'une chute, accrochage, sortie de piste ou casse moteur (essais libres, essais Chronométrés ou course)*

### Présentation des équipements pilote et passager

L'équipage présentera un équipement conforme aux règles suivantes :

- **Combinaisons de cuir 1 pièce.** Doublure synthétique interdite sauf port d'un sous vêtement complet en coton, soie ou autre matière ininflammable
- **Casque intégral obligatoire** Normes ISO ECE 22/05 ou ECE 22/06 ou FIM de moins de 5 ans.  
Les casques à la norme ECE 22/05 seront au moins admis jusqu'à fin 2023.
- **Protection dorsale**, rigide et conforme à la norme EN 1621-2
- **Gants entièrement en cuir** et en bon état
- **Bottes** (malléoles protégées) en cuir ou en matériaux synthétiques (homologuées)

*NB 1 : les protections pectorales sont recommandées (EN 14021 ou 1621-3) sauf pour les pilotes dans des carènes de type châssis "long".*

*NB 2 : Lors d'une manifestation, le **départ pourra être refusé** aux sides présentant des **risques pour la sécurité** ou présentant **de façon répétitive des corrections non appliquées**.*

## Art. 7 – ESSAIS

### Art. 7.1 : Les essais chronométrés

La condition d'accès aux essais chronométrés est d'avoir une inscription validée, d'avoir assisté au briefing, d'avoir un side accepté (voir Art. 3) et d'avoir un contrôle technique validé.

Les essais chronométrés d'une durée de 20 minutes déterminent la place sur la grille de départ des courses. Les pilotes doivent être présents en pré-grille, au moins 20 mn avant l'heure théorique du départ de leur série, afin de pouvoir répondre à un léger décalage des horaires et de permettre le contrôle des transpondeurs et la vérification technique « en ordre de marche » .



Les pilotes ne peuvent prendre la piste qu'à l'issue de ces contrôles.

Pour chaque séance de qualification et pour chaque course, les conditions de piste sont déclarées en pré grille 15 minutes avant le départ du tour de formation, un panneau WET (pluie) ou DRY (sec) est présenté à la pré grille. Une fois la pré grille ouverte, il n'est pas accordé de délai supplémentaire pour changer de roue.

Les essais chronométrés sont **obligatoires** pour prendre le départ des courses.  
Il faut avoir fait au minimum **3 tours** pour enregistrer un tour chronométré.

*NB : Le Jury peut, sur accord du Directeur de Course, et à la vue du palmarès du pilote, faire rouler un équipage n'ayant pas fait les essais chronos. En course, sauf décision spécifique du Directeur de Course, cet équipage partira de la dernière ligne.*

Les résultats des essais chronos serviront pour établir la grille de la 1<sup>ère</sup> course.  
La grille de la 2<sup>ème</sup> course sera fixée par les résultats de la 1<sup>ère</sup> course.  
De même pour une 3<sup>ème</sup> course, la grille sera faite à partir des résultats de la 2<sup>ème</sup> course.

*NB : La règle des 120% du temps des 3 premiers sidecars ne s'applique pas au Championnat RSCM.*

Chaque équipage recevra un transpondeur.  
Le transpondeur doit être placé à l'avant du side, en position verticale, au maximum à l'arrière de l'axe de la roue avant. Le support de transpondeur est obligatoire.  
En cas de perte ou de casse du transpondeur, celui-ci sera facturé par la société de chronométrage (souvent entre 300 et 700 euros).

## Art 7.2 : Remplacement de passager

### **Avant la manifestation**

L'unité d'inscription est l'équipage. Le changement de passager reste une exception et doit être déclaré par courriel à FSCC et ce, au plus tard 10 jours avant la manifestation ou au plus vite en cas d'incapacité grave survenue après ce délai.

### **En cours de manifestation**

En cours de manifestation, les demandes de changement de passager, dûment motivées, sont présentées au jury par le représentant FSCC de la manifestation. Le jury soumettra la demande au directeur de course pour accord. Si le **remplacement** d'un passager est **prévu, les deux passagers doivent faire des essais de qualification** munis chacun de son transpondeur. Les essais avec chaque passager doivent être enregistrés par la direction de course.

*NB : Un équipage « au départ » avec un **passager non inscrit** se verrait présenté le **drapeau noir** d'exclusion de course. L'équipage passera en jury (risque de se voir disqualifié pour la course, voir exclu du championnat).*

## **Art. 8 – COURSES**

Sur chaque circuit, les courses se disputent sur 25' environ.  
Voir l'article 3.2 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

### Art. 8.1 - Les procédures de départ

Les procédures utilisées en RSCM sont :

#### **Procédure simplifiée**

- Mise en pré-grille,
- Tour de formation,
- Mise en grille (départ au drapeau vert agité),
- Tour de chauffe
- Mise en grille
- Départ à l'extinction des feux rouges ou drapeau tricolore

#### **Procédure réduite**

**Applicable uniquement aux Classic si la piste est déclarée sèche (DRY)**

Règlement Championnat RSCM 2023 – V.2 du 5 Dec. 22

Contact Inscription & info course : FFM - 01 49 23 77 25 - [ABOULLY@ffmoto.com](mailto:ABOULLY@ffmoto.com)

Contact Technique : Pierre Plas [pierre.plas19@orange.fr](mailto:pierre.plas19@orange.fr) Homologation : [homologation.rscm.202x@gmail.com](mailto:homologation.rscm.202x@gmail.com)

Information sur le site : <https://www.france-side-car-competition.com/>



- Mise en pré-grille,
- Tour de reconnaissance,
- Mise en grille
- Départ à l'extinction des feux rouges ou drapeau tricolore

*NB 1 : La grille utilisée est généralement la grille AUTOMOBILE (deux par deux sur chaque ligne)*

*NB 2 : La procédure de départ utilisée sera définie au briefing sur proposition du Directeur de Course.*

Sauf dans le cas où les 2/3 de la course sont effectués, un nouveau départ est donné au minimum 10mn après présentation des drapeaux. Le directeur de course déclare les conditions de piste DRY ou WET.

La nouvelle procédure de départ est : ouverture de la voie des stands pendant 60 secondes puis la procédure simplifiée, telle que définie à l'article 3.2 des règles générales pour les épreuves de vitesse. La grille de départ est celle du classement de la première partie.

### Art. 8.2 - Arrêt de course / Nouveau départ

Tels que définis à l'**article 6 des règles générales pour les épreuves de vitesse** (voir annuaire FFM).

Les machines peuvent être réparées durant le temps nécessaire à la remise en place des conditions pour donner un nouveau départ, il n'est pas octroyé de délai supplémentaire.

Dans le cas où il se met à pleuvoir lors d'une course commencée sur une piste déclarée DRY, elle n'est pas systématiquement arrêtée. Toutefois si le directeur de course juge qu'elle doit l'être, quel que soit le moment de cet arrêt, aucun départ n'est redonné. Si 50 % au minimum et moins des 2/3 de la distance de la course a été couvert sur le tour où est effectué le classement, la moitié des points est attribuée.

Suite à interruption de la course sur drapeau rouge, sont classés les équipages ayant regagné par ses propres moyens la PIT LANE dans les 5mn suivant la présentation du drapeau rouge.

#### **Processus d'amélioration :**

Tout arrêt de course avant le drapeau à damier est soumis à une vérification Technique avant de quitter l'enceinte de la piste.

- Drapeau rouge à moins de 3 tours : voir Art. 6.1 **des règles générales pour les épreuves de vitesse**
- Drapeau rouge à plus de 3 tours : les machines sur la ligne médiane de la PIT LANE sont considérées en parc fermé sous surveillance des OCT disponibles.

Les équipages et accompagnants sont le long des murets, aucune intervention même minime n'est autorisée sur les machines sans l'accord du contrôleur technique.

- Sortie individuelle : en autonome ou en remorquage, le side doit impérativement passer au Contrôle Technique avant de quitter l'enceinte de la piste.

Celui qui se soustrait au parc fermé ou au contrôle sera déclassé.

### Art. 8.3 - DEPART ANTICIPE

Tout coureur ayant effectué un départ anticipé ou volé tel que défini à l'article 5 des règles générales de vitesse est pénalisé.

### Art. 8.4 - ECHELLE DES SANCTIONS

Les sanctions suivantes peuvent être appliquées en cas de non observation de la réglementation fédérale et de la réglementation technique par le Jury ou les Instances Disciplinaires Fédérales :

- avertissement,
- sanction pécuniaire,
- pénalité de temps et de points,
- déclasserement de l'épreuve,
- suspension pour une ou plusieurs épreuves
- éviction du Championnat

### Art.8.5 – Classement & Podiums

Pour **être classé**, il faut avoir effectué **75% de la course** et **avoir passé la ligne d'arrivée au maximum 3 minutes après le vainqueur**.

En cas d'interruption course voir § 8.2

Sur décision du Directeur de Course, les side-cars pourront être mis en parc fermé à l'issue de la course (durée de 30 minutes maximum) pour un **contrôle technique éventuel**.

Les podiums pour chaque catégorie ont lieu à la fin de la dernière course.

Règlement Championnat RSCM 2023 – V.2 du 5 Dec. 22

Contact Inscription & info course : FFM - 01 49 23 77 25 - [ABOULLY@ffmoto.com](mailto:ABOULLY@ffmoto.com)

Contact Technique : Pierre Plas [pierre.plas19@orange.fr](mailto:pierre.plas19@orange.fr) Homologation : [homologation.rscm.202x@gmail.com](mailto:homologation.rscm.202x@gmail.com)

Information sur le site : <https://www.france-side-car-competition.com/>





Les places sont calculées sur le cumul tour / temps des participants classés sur toutes les courses du week-end.

*NB : les équipages acceptés sur les courses en "Invité" (GU) ne sont pas classés mais accéderont au podium.*

### **Art.8.6 – Attribution des Points**

Pour le classement au championnat, les quinze premiers classés marquent des points dans chaque manche selon le barème suivant :

25 – 20 – 16 – 13 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

Tous les points sont attribués aux équipages classés au championnat.

### **Art.8.7 – Classement final**

Le classement final se fera sur la **totalité des manches** du championnat RSCM.

Dans le cas d'un changement de passager au cours de la saison, c'est le passager ayant marqué le plus de points qui apparaît au classement consolidé du Championnat.

### **TROPHEE 750cc**

- A la fin de la saison, si plus de 5 équipages jouent le Trophée, l'équipage qui a le plus de points remporte le TROPHEE 750cc remis par FSCC pour une année.

- Le trophée est automatiquement remis en jeu l'année suivante.

## **Art. 9 – RÉCLAMATION**

Les réclamations doivent être déposées conformément à l'article 8 des règles générales pour les épreuves de circuits de vitesse.

Le demandeur, pour déposer sa réclamation, peut se faire accompagner du représentant de France Side Car Compétition au jury.

## **Art. 10 – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES**

Tous les cas non prévus au présent Règlement seront tranchés par le Jury de l'épreuve, conformément aux dispositions des règles générales C.N.V., du règlement particulier, du Code Sportif National de la F.F.M. et de ses Annexes.

## **Art. 11 – RESPONSABILITÉS**

Il est rappelé aux concurrents que leur matériel est placé sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur ou des représentants de France Side Car Compétition en cas de vol ou de dégradation.

Les concurrents sont responsables de leurs accompagnateurs et les **chiens seront attachés** pendant toute la manifestation.

## **Art. 12 – OFFICIELS**

Les Officiels (Direction de course et Jury) sont nommés par la FFM pour l'épreuve.

En accord avec la FFM, pour ce qui concerne les side-cars, France Side Car Compétition désigne le représentant au jury et le contrôleur technique.



## Art. 13 – CATEGORIES CLASSIC

Side-cars "Sortie Avant" avec ouverture sur les "Sortie Arrière d'époque" en Néo Classic

Pour les side-cars Classiques, il est important de conserver l'apparence ancienne des machines afin de répondre à l'attente des spectateurs avertis. Toute nouveauté par rapport au parc existant devra être soumise à l'accord du comité d'homologation.

Liste des configurations autorisées par catégorie :

### Catégorie Classique 1

- Année modèle < 31/12/72
- Moteur 4T « jusqu'à 750cc »
- Moteur 2T « jusqu'à 500cc »
- Diamètre des roues libre
- Empreinte au sol max. de 130mm.

### Catégorie Classique 2

- Année modèle < 31/12/72
- Moteur 4T « supérieur à 750cc » et « jusqu'à 1000cc »
- Moteur 2T « supérieur à 500cc » et « jusqu'à 750cc » hors Konig
- Empreinte au sol max. de 140mm.

### Catégorie Néo Classic :

- Année modèle < 31/12/77 Les limitations de cette catégorie Néo Classic sont les suivantes  
BMW jusqu'à 1070cc  
HONDA jusqu'à 1000cc  
Vincent jusqu'à 1330cc  
Harley Davidson jusqu'à 1300cc  
Kawasaki jusqu'à 1015cc  
Konig 700cc  
Twins (<1000cc) avec kits 4 soupapes Weslake/Nourish  
Pour les 4 cylindres japonais :
  - restriction à 2 soupapes par cylindre
  - carburateur de diamètre 35 mm max
  - cylindrée d'origine + cotes de réparation "constructeur".
- Année modèle post 1977 : Par dérogation, marqueront les points au Championnat en Néo Classic :
  - Twins (<1000cc) équipés de kits 4 soupapes Krauser
  - DUCATI à courroie, moteur refroidissement à air, 2 carburateurs concentriques (diamètre max

40).

- Les DUCATI 900cc devront être stock.
- GUZZI (< ou = 1000cc), 2 soupapes
- **Sortie Arrière** : Châssis d'époque en parfait état ou copie neuve aux côtes exactes d'un modèle historique : (A charge au demandant de faire la preuve avec un vieux châssis ou des documents d'époques.
- Empreinte au sol max. de 140mm.

En complément de grille sur le Paul Ricard, une dérogation pourra être attribuée par FSCC à quelques F2.

Suite à accord écrit du Comité d'Homologation (voir **Art. 3**) :

Seront acceptés, des machines ayant un intérêt particulier ou historique certain, la documentation sur cet intérêt historique devra être fournie par le pilote.

NB : Si les résultats d'un pilote Classic sont de façon répétitive, cohérents d'un classement Néo Classic, une demande de reclassement pourra lui être proposée.

Pour répondre au besoin de convivialité de ce championnat, il est conseillé à ces pilotes d'exception de faire d'eux même cette demande de sur-classement.

## Art. 14 - RÈGLES TECHNIQUES

Ces règles sont issues des « règles générales pour les épreuves de vitesses » et adaptées aux side-cars Classic.

### Spécifications complémentaires pour les side-cars

#### Article 14.1 – Cylindrée voir [Art 13](#)

#### Article 14.2 – Guidon

- Les guidons en aluminium ou alliage soudés sont interdits.

La largeur du guidon doit être de 450mm au minimum, avec un angle de braquage minimum de 20° de chaque côté de l'axe.

- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide ou recouvertes de caoutchouc.

- Des butées rigides, autre que des amortisseurs de direction, doivent être fixées afin d'assurer un espace minimum de 20mm entre le carénage et les extrémités du guidon ou de tout autre système de direction, y compris tous les accessoires qui y sont fixés.

- Les fixations d'amortisseur, d'axes de roue et le bras oscillant des fourches Earles doivent être freinés.

#### Article 14.3 – Freins

Commandes hydrauliques

- Les side-cars doivent être munis du système de frein suivant :

un système principal avec au moins deux circuits indépendants l'un de l'autre. Un des circuits doit agir sur au moins deux des trois roues.

- Les vis de fixation des étriers de frein devront être arrêtées par un fil métallique de sécurité.

- Seuls les disques de freins en matériau ferreux sont autorisés.

- Lors des vérifications techniques le contrôleur doit pouvoir accéder facilement au système de frein (maître cylindre, biellettes de commandes, etc.)

- Un frein peut être monté sur la roue du Side. Il doit être couplé avec un frein agissant sur l'une des roues du motorcycle.

- Les étriers doivent avoir au maximum, 2 pistons.

- Le freinage avec deux circuits indépendants commandés au pied est recommandé (Il ouvre aussi la possibilité de courir en Angleterre et en Belgique...).

- Ne sont pas acceptés :

- les disques flottants

(les sides ayant des disques flottants lors du championnat RSCM 2019 seront acceptés par dérogation).

- les disques « pétale »

- les maître- cylindres radiaux

#### Article 14.4 – Système d'échappement

- Les tuyaux d'échappement doivent être conformes aux normes existantes concernant le contrôle du bruit.

Le tuyau doit expulser les gaz horizontalement et vers l'arrière, à un angle maxi de 30° par rapport à l'axe de la machine, et son extrémité doit avoir un diamètre constant sur une distance de 30 mm.

- Le pot d'échappement ne doit pas dépasser la largeur du side-car, ni l'aplomb arrière du plateau du Side-Car.

- Les extrémités des pots d'échappement doivent être disposées de telle façon qu'il soit impossible au cas où deux véhicules se heurtent de s'accrocher.

- Le positionnement des pots doit respecter la sécurité du passager et des autres concurrents.

Le contrôleur technique est juge pour accepter le montage

#### Article 14.5 – Protection

- Si la transmission primaire est exposée, elle doit être munie d'un garde chaîne comme mesure de sécurité. Ce garde chaîne doit être conçu de telle façon qu'en aucun cas le pilote ou le passager n'entre en contact accidentellement avec la chaîne ou les pignons. Il doit être conçu pour éviter que le pilote ne se blesse les doigts. Un garde chaîne est exigé si la transmission secondaire n'est pas protégée par le carénage.

Les véhicules doivent être munis d'une protection solide et efficace entre le pilote et le moteur. Cette protection doit empêcher que le corps du pilote ou ses vêtements soient en contact direct avec les flammes qui peuvent s'échapper ou avec d'éventuelles fuites d'huiles et de carburant.

Règlement Championnat RSCM 2023 – V.2 du 5 Dec. 22

Contact Inscription & info course : FFM - 01 49 23 77 25 - [ABOULLY@ffmoto.com](mailto:ABOULLY@ffmoto.com)

Contact Technique : Pierre Plas [pierre.plas19@orange.fr](mailto:pierre.plas19@orange.fr) Homologation : [homologation.rscm.202x@gmail.com](mailto:homologation.rscm.202x@gmail.com)

Information sur le site : <https://www.france-side-car-competition.com/>



- Les fixations ainsi que la tenue et rigidité des carénages seront vérifiées lors du contrôle technique. Le contrôleur peut les vérifier jusqu'en pré-grille.
- La carène Classic (introduction verticalement ou horizontale) doit obligatoirement être arrêtée par goupille.
- Le fond plat doit être fixé : attention que le trou dans le poly ne se fragilise pas.

#### Article 14.6 – Coupe-circuit - Démarreur

- Le coupe-circuit doit être relié au pilote, actionné au moyen d'un fil non élastique d'une longueur maxi de 1m. .../...

- Les coupe-circuits doivent interrompre le circuit primaire d'allumage et les pompes à essence.
- **Le démarreur est obligatoire : la machine doit être équipée d'un démarreur électrique et doit à tout moment, être capable de repartir sans aide auxiliaire.**

**Une dérogation pourra être accordée à certains side-cars « CLASSIC » ou anciens  
Pour jouer son rôle en cas d'urgence, le bouton de mise en marche du démarreur doit préférentiellement être directement accessible sans que les mains du pilote quittent le guidon.**

#### Article 14.7 – Récupérateur

Les règles suivantes sont l'objectif : le Contrôleur Technique est juge pour accepter le montage

- 1) Pour les moteurs 4 Temps, démunis d'un système de recyclage permanent, le récupérateur doit avoir une capacité de 1000cc.
  - 2) Un bac récupérateur doit être fixé sous le moteur. Les dimensions de ce bac doivent être de 100 mm supérieurs aux bords extérieurs du carter moteur. Un retour (déflecteur) à l'avant du moteur doit avoir une hauteur minimale de 150 mm.
- Ce bac d'une capacité de 5 litres minimum doit être totalement étanche.
  - De la mousse de rétention dans le fond du bac est obligatoire.
  - Le passage de chaîne, s'il nécessite de réduire la hauteur du bac ou fond plat, doit être protégé par un système à balais ou à mousse afin de conserver l'étanchéité maximum du bac.

#### Article 14.8 – Pneus

- Pour une sécurité optimale, la profondeur du profil d'un pneu avant la course doit être d'au moins 2,5mm. .../...

- Couverture chauffante interdite
- Les pneus slicks et slicks retaillés ne sont pas autorisés.
- Les sides considérés comme ayant un intérêt historique par le comité technique (châssis et motorisation) pourront être acceptés avec leurs roues d'origine éventuellement avec des slicks retaillés (ou non) si la piste est déclarée DRY et sur accord du contrôleur technique).

#### Article 14.9 – Garde au sol

- La garde au sol mesurée sur toute la longueur et largeur du véhicule prêt pour la course complètement chargé coureur, passager et carburant ne doit pas être inférieure à 62mm lorsque le guidon est dans la position de ligne droite.

#### Article 14.10 – Feu de brouillard

- Le feu rouge doit être fixé à l'arrière du cadre principal entre la moto et le side (plateau) à 30 cm du sol.
- Le feu doit être visible quel que soit le déplacement du passager. Ce feu doit être à leds non clignotant et comporter au moins 9 leds.
- Le feu est alimenté par la batterie ou par pile.

**Article 15 14.11 – Anneau de remorquage** : non applicable en Classic

#### Article 14.12 – Numéros

Les Numéros doivent figurer sur l'avant du side-car et répétés sur les deux cotés.

A l'avant, les numéros doivent être au centre sur le nez de la carène.

Les numéros doivent être visibles quelque soit la position du passager.

Dimensions minimales :

Chiffres à l'avant : - Hauteur minimale : 140 mm  
- Largeur minimale : 80 mm

Chiffres latéraux : - Hauteur minimale : 120 mm  
- Largeur minimale : 60 mm

Largeur minimal des traits : 25 mm.

Règlement Championnat RSCM 2023 – V.2 du 5 Dec. 22

Contact Inscription & info course : FFM - 01 49 23 77 25 - [ABOULLY@ffmoto.com](mailto:ABOULLY@ffmoto.com)

Contact Technique : Pierre Plas [pierre.plas19@orange.fr](mailto:pierre.plas19@orange.fr) Homologation : [homologation.rscm.202x@gmail.com](mailto:homologation.rscm.202x@gmail.com)

Information sur le site : <https://www.france-side-car-compétition.com/>



Les numéros sont lisibles sur un fond uni qui peut être la couleur du carénage.  
Pour identifier les catégories, les numéros de course seront précédés d'une lettre :  
Lettre T pour les Classic 1  
Lettre C pour les Classic 2  
Les Neo Classic ne seront pas typés.

#### **Article 14.13 – Bouchon de vidange et circuit d'huile**

- Tous les bouchons de vidange, niveau et remplissage doivent être étanches et bien vissés, les tuyaux d'alimentation d'huile doivent être correctement et solidement fixés.
  - Les filtres à huile externes doivent être rendus in-desserrables par un fil métallique de sécurité.
  - Tous les raccords, bouchons, écrous concernant les huiles du moteur, de la boîte de vitesse ou de la transmission doivent être freinés par un fil métallique de sécurité.
- Les contrôleurs techniques sont seuls juges de l'efficacité du système.
- Les manomètres mécaniques sont au tableau de bord et monté sur amortisseur de vibrations (joint torique ou silent bloc adapté).

#### **Article 14.14 – Niveau sonore**

L'équipage s'engage à respecter le niveau sonore de **102 dB/A maxi**.  
Mesure selon la Méthode de contrôle sonométrique des machines classiques & historique

Un contrôle sera fait à toutes les manifestations.  
La présence d'un compte tour est obligatoire sur le side-car pour garantir la justesse de la mesure.  
En cas de non respect des **102dB à l'issue** des essais chrono, l'équipage concerné, après remise en conformité, devra effectué un passage par la voie des stands.  
En cas de non conformité constatée pendant la course, il sera stoppé par la direction de course.

*NB : Attention, pour les essais du vendredi, la limite pourra être abaissée selon les clauses de l'homologation du circuit. Ces exceptions seront signalées lors de la confirmation d'inscription.*  
2024 : Bien prendre en note que la norme de bruit sera 95dB/A

#### **Article 14.15 – Règles additionnelles pour les RSCM Classic**

##### **Châssis**

- Le châssis est tubulaire (ou un modèle d'origine ou réplique d'ancien).
- Titane & magnésium sont interdits.

##### **Carénage / habillage**

- Carbone & Kevlar sont autorisés. Le side doit néanmoins conserver son "visuel ancien" (Carbone et kevlar seront recouverts sur les parties visibles).

##### **Boîte de vitesse**

- 5 vitesses maximum autorisées

##### **Carburateur**

- A guillotine interdits.
- Injection autorisée uniquement sur 500 cc BMW ou URS

##### **Allumage**

- Allumage électronique autorisé.

##### **Suspensions**

- La roue avant doit être prise dans une fourche et suspendue par amortisseur(s). Par voie de conséquence les triangles et pivots ne sont autorisés sur la roue avant que pour les sides en configuration d'origine.
- Amortisseurs 1 voie maximum
- Bombonnes séparées non autorisées.







RSCM  
Madame Odile PIETU  
9, rue des Jonquilles  
94440 VILLECRESNES

Paris, le 21 décembre 2022

Madame,

Après étude de votre règlement, nous avons le plaisir de vous délivrer l'agrément ci-dessous.

## **RSCM CLASSIC**

### **AGREMENT N° 2023 / 1**

Vous souhaitant bonne réception de ces documents et une complète réussite de votre saison sportive,

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Anne BOULLY  
Direction des Sports



